

# S'ORGANISER : UN COMBAT

## Quelques aspects de la lutte syndicale

On entend souvent parler, à la radio, ou ailleurs, des syndicats : « La CGT appelle à une manifestation... », « Les fédérations métallurgie CGT et CFDT préparent une mobilisation pour février 77 »... Un peu comme si l'existence de ces organisations allait de soi, qu'elle était reconnue sans problème par les patrons...

Or, il faut savoir que ce droit de se grouper en syndicat, ce droit de manifester son mécontentement, ce droit de revendiquer de meilleures conditions de vie et de travail, c'est le résultat d'une lutte prolongée : jamais les patrons n'ont accepté que ceux qu'ils exploitent s'expriment collectivement, jamais ils ne l'accepteront !

Des exemples ? Depuis 1915, la classe ouvrière lutte pour le droit de faire valoir ses revendications dans chaque entreprise, grâce à des représentants élus par le personnel. Il a

fallu attendre 1936 pour que le patronat, sous la pression de la grande grève générale, accepte l'existence de délégués d'atelier. Mais ce n'est qu'en 1968 (le fameux mois de Mai...) qu'a pu être arraché le statut actuel des délégués du personnel : élus par tous les travailleurs, sans contrôle patronal (donc présentés par des syndicats représentatifs) ayant la confiance des travailleurs, bénéficiant de temps libre pour rencontrer la direction, recueillir les observations de tous (15 h de délégation minimum par mois)...

Sait-on aussi qu'il a fallu attendre la loi du 22 juin 1972 pour que les bourgeois acceptent d'abaisser de 18 à 16 ans l'âge requis pour voter aux élections des délégués ? Et ce n'est qu'à partir du 9 juillet 1975 que des jeunes de 18 ans ont pu se présenter comme

délégués du personnel... « sonnables » pour bosser contre le patron ! Non seulement ils acceptent mal ces victoires salariales (et il y a toujours des patrons prêts à exterminer les travailleurs de leur donner satisfaction, par exemple...), mais ils font perdre les acquis ouvriers, avec les flics...

L'action syndicale n'est pas seulement cette pression permanente que le maximum de travailleurs aient leur carte syndicale. Chaque action, dans la masse des syndiqués se sentent responsables du syndicat : comment les délégués pourraient-ils résister aux brimades patronales, aux brimades ? Lutte collective, délégués : ce n'est pas toujours

### Le donjon patronal : La difficulté de négocier.

Rencontrer un patron pour négocier, ce n'est pas toujours très facile ! Lors d'une grève du secteur « machines outils » à Renault-Billancourt, une délégation unitaire à la direction fut décidée. Il fallait se rendre au siège de St-Cloud, où le PDG se terre pour préparer ses mauvais coups. Les militants syndicaux, pas bêtes, prévinrent donc les délégués du personnel travaillant au siège de leur arrivée, et louèrent des cars...

Grâce à cette précaution, les cars purent arriver au siège, les gardiens ayant été neutralisés. Mais voilà que sitôt entrés, les grévistes entendent les portes automatiques se bloquer derrière eux. Pris au piège ! Ils n'étaient pas au bout de leur émotions. Il fallait encore monter trouver le patron claquemuré dans son bureau : mais les ascenseurs furent automatiquement stoppés. Rien n'arrête la combativité : on prit l'escalier... pour voir une herse commandée électriquement s'abattre en plein milieu.

Les travailleurs ne purent voir ce jour là leur patron : on ignore donc si celui-ci avait revêtu une cuirasse et un heaume. Une certaine conception du « dialogue social » cher à Giscard !

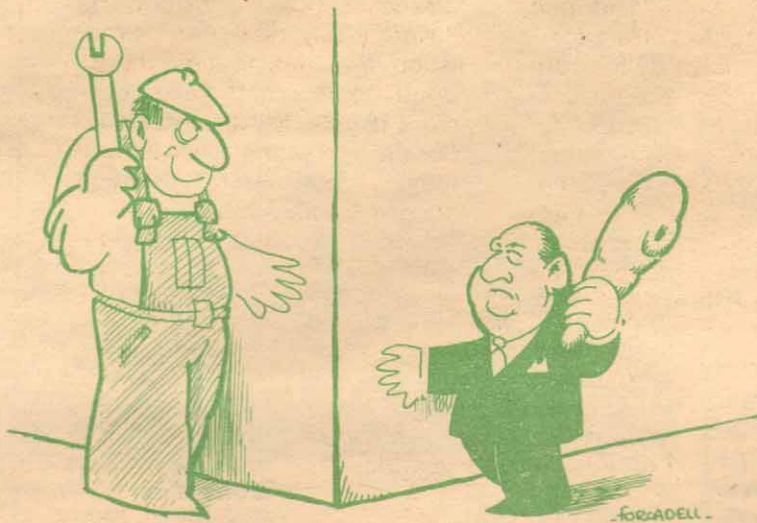
Mais en toute chose la tenacité a du bon : les ouvriers de Renault revinrent bientôt, et purent coincer la direction : ils s'étaient faufilés par les parkings souterrains !

### Lutte syndicale : un patron... en marmelade !

La création d'une section syndicale nécessite une lutte de longue haleine. A l'usine, comme au CET d'ailleurs, les seuls droits reconnus sont ceux pour lesquels un combat quotidien est organisé.

de forces créé par l'activité revendicative, le droit syndical connaîtra plus ou moins de difficultés... car rien n'est gagné d'avance !

Prenons l'exemple d'une petite boîte, dans une petite



Il a fallu attendre le 27 décembre 1968 pour que le droit syndical soit véritablement reconnu. Pour qu'une section syndicale ait une existence légale une fois les premières adhésions faites, il faut mettre en place une direction du syndicat, responsable devant l'assemblée générale des syndiqués, déposer les statuts du syndicat, procéder à l'élection des délégués syndicaux, qui ont pour tâche de représenter l'organisation syndicale dans l'entreprise... Et puis, en fonction du rapport

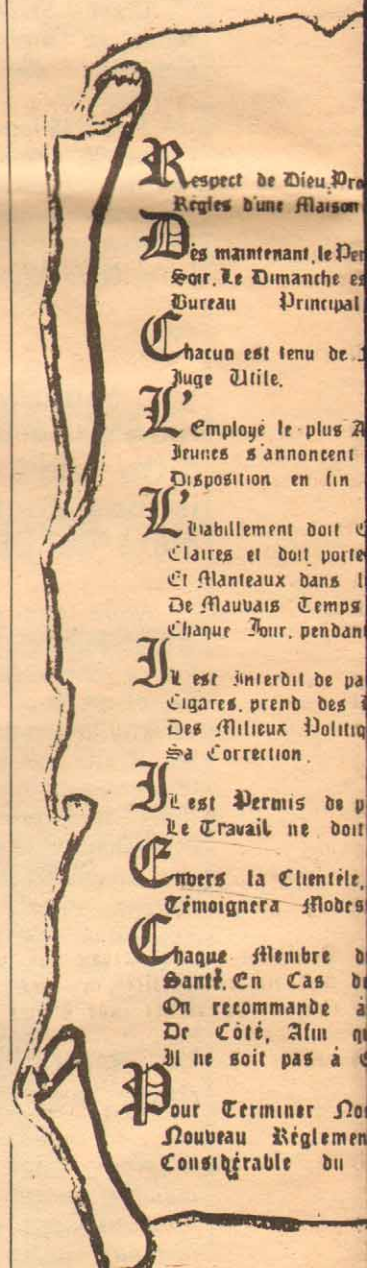
ville du Lot sans histoire. Chez Andros, 250 travailleurs, dont 60% de femmes, fabriquent de la confiture. Les salaires ne vont pas chercher loin : le SMIC, et des primes à l'ancienneté. Début 76, une section syndicale s'organise. Il y a dès le début 63 cartes ! Aussitôt, pressions, menaces, s'abattent sur les syndiqués. « Vous allez être vidés », répètent les petits chefs ; l'un d'eux apostrophe une travailleuse : « Toi, une femme si intelligente, te syndiquer ! Je ne comprends pas ! Si le patron ferme ce

sera de la faute du syndicat, et puis les Américains prendront l'usine... Ça sert à ça le syndicat »... On connaît la chanson : au CET c'est le chantage aux examens, les colles, le mépris (« les jeunes ne savent pas ce qu'ils font »).

Malgré tout le syndicat se monte, commence à fonctionner. Alors apparaît un curieux « syndicat autonome », apolitique et tout et tout, qui veut faire respecter la « liberté du travail ». Ça aussi c'est connu ! Surtout lorsqu'on sait qui est derrière cette provocation : 2 contremaîtres, 2 chefs, 1 responsable de chaîne... et le patron !

Cette lamentable magouille ayant fait floc, le directeur, malade à l'idée que les travailleurs pourraient penser à eux et pas « à la bonne marche de l'usine », se fend alors d'une « lettre ouverte » incroyable, distribuée à tous les ouvriers, et qui pleurniche entre autres : « Pensez-vous que cela ira mieux avec un syndicat ? L'ambiance actuelle, avec ses bonnes et mauvaises choses, ne risque-t-elle pas d'être différente, avec toutes les incidences que cela peut avoir ? ». Lamentations inutiles : le « grande famille » du patron et des ouvriers n'existe plus. A Andros aussi le patron commence à faire le dur apprentissage de la lutte des classes !

Une bonne leçon que devraient comprendre bon nombre d'administrations de CET, dont le paternalisme devient de plus en plus insupportable !



C'était le règlement en...  
Toute ressemblance avec u...